



ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU CANTON DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - Tél. 021/ 316 41 58 - Fax 021/ 316 41 50

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

ADDENDUM DU 14 AVRIL 1999

Suite à une démission intervenue après la première séance, la commission s'est réunie à nouveau le mercredi 14 avril 1999 à 13 heures 30.

La commission a pris acte de l'extrait du procès-verbal du bureau électoral de l'arrondissement de Lausanne proclamant élu à l'Assemblée constituante, en application des articles 66 et 67 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), M. Eric Blanc de la liste *la Voie du Centre : PDC-UDC*, en remplacement de M. Georges Glatz démissionnaire.

La commission a constaté la régularité tant de l'élection que de la procédure de remplacement et propose par conséquent à l'Assemblée constituante de valider l'élection de M. Eric Blanc.

Fait à Lausanne, le 14 avril 1999

Le rapporteur de la commission

Eliane Carnevale